

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1027 accordant une autorisation d'absence et un passage Djibouti-France à M. Favereau, capitaine de port à Djibouti.

n° 1027

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 octobre 1938

Numéro JO
n° 503 du 31/10/1938

Date du numéro
31 octobre 1938

TEXTE INTÉGRAL

M. Favereau (Léopold), capitaine de port de 1re classe, capitaine du port de Djibouti, est autorisé à quitter la colonie à l'effet de répondre à une citation du procureur général de Rouen à comparaître le 23 novembre 1938 devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, en témoignage, dans une affaire judiciaire.